

délégués - en exercice	97
- présents	50
Pouvoirs	02
Total votants	52

Affaire n°221/03-2026

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LA SALLE DE SENSIBILISATION-PREVENTION

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 mars à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 02 mars 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine OUMARI

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Olivier FAGE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Espérance AUDINEAU, Laurent GAUTIER, titulaires et Patrick OFFROY, Madani KHALOUA suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Jonathan CHAUMONT, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD titulaires et Jean-Claude MERAKCHI, Julie GYONNET, Bernard NENY, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. TABUY à M. BECQUART (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Emmanuel Anthoine, Thomas Berthon, Virginie Brinjean, Guillaume Klotz

Excusés : Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Patricia Chauvaux

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet

Excusés : Yannick Ponce, Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Jean-Pierre Boutheon, Jonathan Zerdoun

Excusés : Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Foubert

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux, Claude Seveste

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Salmon, Christine Fleck, Ziain Tadjine

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Géraldine Mirat, Marc Tétart, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Philippe

Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux

Excusés : David Vicente, Thierry Herry, Christian Coquelet, Etienne Leroy, Nathalie Robaeys

221/03-2026 : Convention de mise à disposition de la salle de sensibilisation-prévention

Le SIETOM dispose désormais d'une salle de réunion de sensibilisation-prévention au sein des bâtiments qui accueillent la nouvelle ressourcerie « Les Pépites de la Récup' ».

Lors de l'inauguration de la ressourcerie, les personnes présentes ont été invitées à voter afin de lui attribuer un nom. A l'issue des votes, la salle a été dénommée « La Fabrique des possibles ».

Cette salle pouvant faire l'objet de prêts, il convient de mettre en place une convention temporaire de mise à disposition. Cette convention a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières de la mise à disposition de la salle, à titre gratuit, précaire et révocable.

Entendu l'exposé,

Considérant le projet de convention de mise à disposition de la salle de sensibilisation-prévention,

Considérant qu'un vote a eu lieu pour dénommer la salle de sensibilisation-prévention « La Fabrique des possibles »

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical,

DECIDE :

- d'acter la dénomination de la salle de prévention-sensibilisation : « La Fabrique des possibles »
- d'approuver le projet de convention temporaire de mise à disposition de la salle
- d'autoriser le Président à signer ladite convention

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 mars 2026.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.